

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 Février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 22 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, Michèle GALLET, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, H. GRANGE, J. DAZIN, M. LAPTEVA, P. GUINOT, V. KRYK, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GALLET, M. CHALENDAR.

Absents : A. HERRING.

Absents excusés : C. TOWNSEND, C. BIOLAY, D. GANNE, Y. DUMAS, F. KHIAR.

Procurations : C. TOWNSEND à M. GIRIAT, C. BIOLAY à J-F. OBEZ, Y. DUMAS à W. DELAVENNE, F. KHIAR à G. MASRARI.

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

7. Travaux – Convention avec l'entreprise d'insertion EIJAA (Entreprise d'Insertion des Jeunes Adultes de l'Ain)

Depuis plusieurs années, la commune confie à l'entreprise d'insertion des jeunes Adultes de l'AIN (EIJAA), des travaux d'entretien d'abords et de mise en valeur de différents sites, des travaux d'entretien des espaces verts ainsi que l'entretien ou l'élagage de plusieurs chemins ruraux.

Pour l'année 2022, la commune souhaite renouveler ce partenariat, pour 20 jours ouvriers de travail soit 10 jours d'une équipe composée d'un chef d'équipe et d'un ouvrier en situation d'insertion. Le projet de convention ci-joint détaille les conditions des prestations qui seront confiées à l'entreprise d'insertion.

Pour ces prestations, le coût sera de 3 650.00 € HT soit euros 4 380,00€ TTC pour la commune d'Ornex.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'entreprise d'insertion des jeunes adultes de l'AIN pour un montant de 3 650 euros HT.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2022.

Fait à Ornex, le 4 mars 2022

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 6 mars 2022
Affiché le : 6 mars 2022



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.